

largement ratifiés. Nous tous ici présents savons cependant que l'acceptation en théorie de normes internationales ne signifie pas automatiquement que ces normes sont respectées dans la pratique. L'Organisation des Nations Unies devrait encourager tous les États qui ne l'ont pas encore fait à souscrire aux éléments facultatifs des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et à adhérer au Protocole facultatif, car ces instruments constituent un moyen de contrôler le respect effectif des obligations. L'Organisation devrait également encourager les États à créer des institutions nationales s'occupant des droits de l'homme, en particulier des organes indépendants qui permettraient aux citoyens de déposer leurs plaintes et d'y voir donner suite.

La délégation du Canada est triste de constater le peu de progrès accomplis au chapitre de la promotion des droits de l'homme plus de trente ans après que les Nations Unies se l'aient fixée comme un de leurs principaux objectifs. Ces préoccupations représentent une critique implicite de l'Organisation des Nations Unies et de son incapacité apparente de régler le problème des violations flagrantes et persistantes des droits de l'homme. Le gouvernement du Canada félicite l'Organisation de son intention de redoubler d'efforts pour promouvoir les droits de l'homme et revoir son mécanisme et ses activités à ce chapitre. Il continuera à appuyer les efforts tendant à identifier les problèmes de droits de l'homme - qu'ils soient d'ordre économique, social, culturel, civil ou politique - et à trouver des solutions appropriées. Madame la Présidente, le gouvernement du Canada continuera d'appuyer tous les efforts sérieux déployés pour faire avancer la cause des droits de l'homme et des libertés fondamentales partout dans le monde, et insistera sur la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de contrôler la situation dans ce domaine conformément aux obligations auxquelles ont souscrit les États en adhérant à la Charte des Nations Unies.

4. LE HAUT-COMMISSAIRE POUR LES RÉFUGIÉS

Dans sa déclaration à la Troisième Commission, le 13 novembre 1978, la déléguée du Canada, Mme Sylvia Gelber, O.C., a félicité le Haut-Commissaire pour les réfugiés (HCR) de ses efforts humanitaires. Elle a également exprimé la consternation du Canada quant à la hausse du nombre des réfugiés dont le Haut-Commissaire devait s'occuper. La déléguée du Canada a ensuite fait mention des nombreux pays qui ne supportent pas le fardeau financier du HCR et du quadruplement des dépenses et des activités du Haut-Commissariat. Enfin, elle a rappelé l'appui du Canada au HCR ainsi que son apport au programme de secours aux réfugiés indochinois.

Le gouvernement du Canada a suivi avec beaucoup d'intérêt les efforts qu'a déployés au cours des douze derniers mois le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en faveur des personnes déplacées par la guerre, les désordres civils ou les persécutions. La délégation du Canada tient à lui rendre hommage pour le dévouement qu'il a mis à soulager les souffrances de ces victimes et à les établir dans de nouveaux foyers. Nous avons noté avec consternation que le Haut-Commissaire évalue à environ dix millions le nombre de réfugiés dans le monde aujourd'hui, sommet que l'humanité n'a pas connu depuis les grands mouvements de populations au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La conjoncture politique actuelle nous amène à conclure que le problème ne perdra vraisemblablement pas de son ampleur dans un avenir rapproché.